

COMMUNE D'OLORON SAINTE-MARIE

NOTE DE SYNTHÈSE ANNEXÉE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

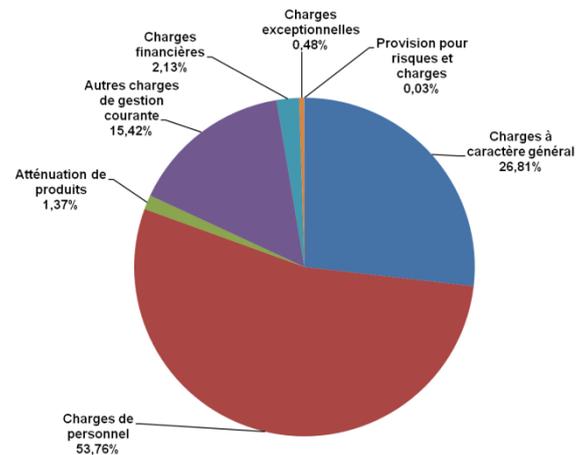
1 – La section de fonctionnement

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la collectivité. Elle retrace en dépenses les charges à caractère général, les charges de personnel, les charges de gestion courante, les intérêts de la dette et les charges financières, les dotations aux amortissements, les provisions et, en recettes, les prestations de services, les produits fiscaux, les dotations et participations, les produits de gestion courante, le produit des cessions d'immobilisations, les amortissements des subventions.

1.1 – Les dépenses de fonctionnement

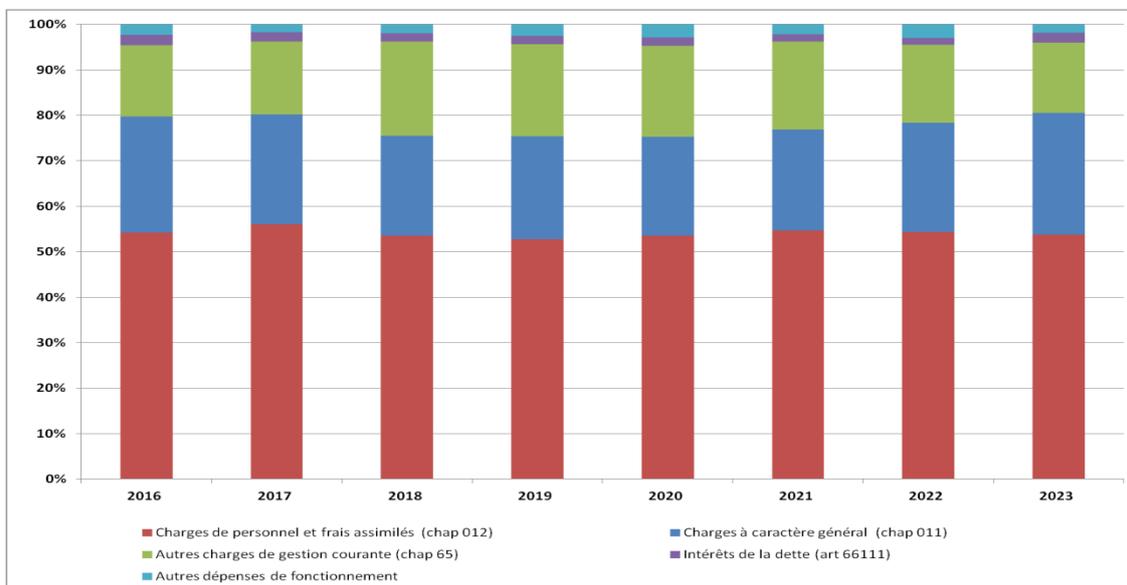
En 2023, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 11 986 605,31 € et se répartissent de la façon suivante :

Charges à caractère général :	3 213 405,81 €
Charges de personnel :	6 444 212,46 €
Atténuation de produits :	164 550,00 €
Autres charges gestion courante :	1 848 276,04 €
Charges financières :	255 615,15 €
Charges exceptionnelles :	57 110,25 €
Provisions pour risques et charges :	3 435,60 €



Après intégration des opérations d'ordre (dont amortissements : 402 516,75 €), les dépenses de fonctionnement s'établissent à 12 659 802,06 €.

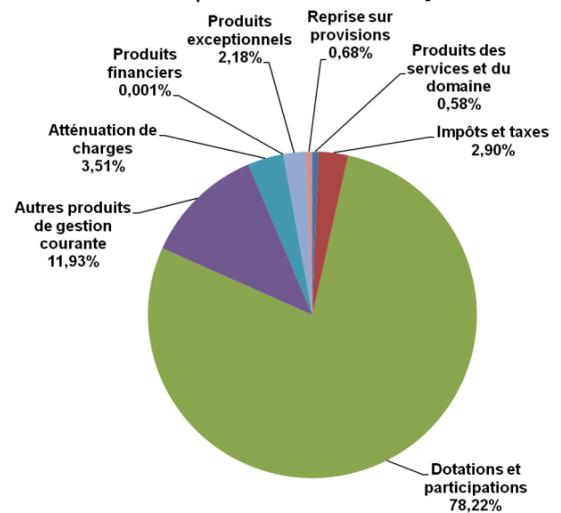
Evolution et répartition des dépenses réelles de fonctionnement de 2016 à 2023



1.2 – Les recettes de fonctionnement

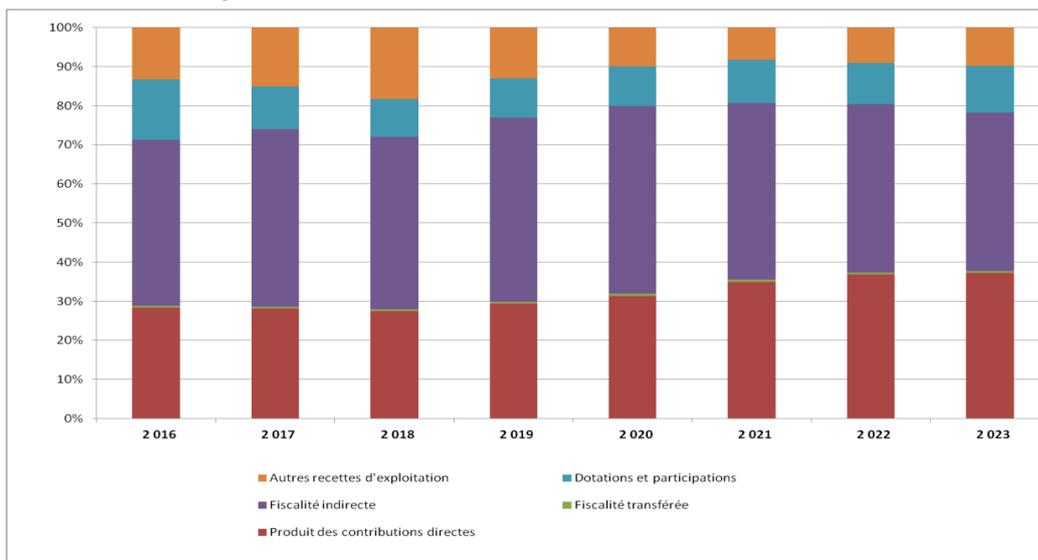
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 14 699 653,95 € et se répartissent de la façon suivante :

Atténuation de charges :	85 992,25 €
Produits des services :	426 605,44 €
Impôts et taxes :	11 497 401,06 €
Dotations et participations :	1 754 040,24 €
Autres produits de gestion courante :	515 407,75 €
Produits financiers :	204,77 €
Produits exceptionnels :	320 002,44 €
Reprise sur provisions :	100 000,00 €



Après intégration des opérations d'ordre et du report de l'exercice N-1 (201 959,23 €), les recettes de fonctionnement s'établissent à 15 118 477,76 €.

Evolution et répartition des recettes réelles de fonctionnement de 2016 à 2023

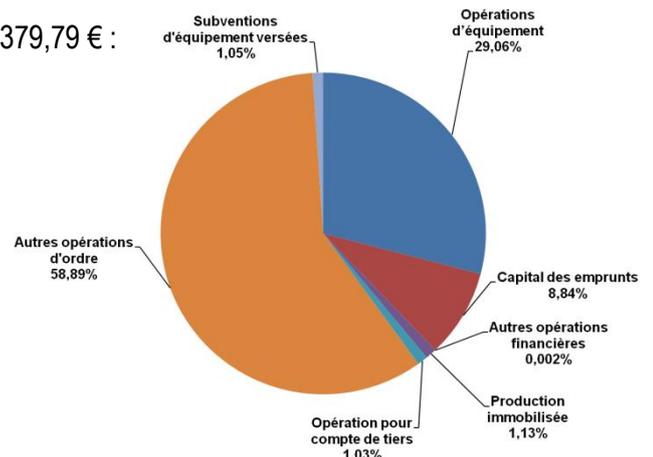


2 – La section d'investissement

Cette section enregistre principalement les opérations correspondant à la mise en œuvre des programmes d'équipement et le remboursement annuel du capital de la dette.

Globalement, les dépenses d'investissement s'élèvent à 17.494.379,79 € :

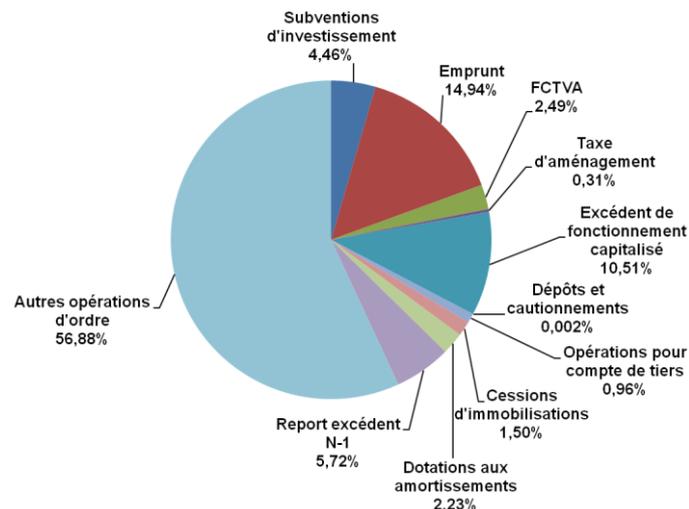
Opérations d'équipement :	5 084 334,59 €
Subventions d'équipement versées :	184.000,00 €
Capital des emprunts :	1 545 808,11 €
Autres opérations financières :	340,00 €
Opération pour compte de tiers :	179.709,56 €
Production immobilisée :	196 972,09 €
Autres opérations d'ordre :	10 303 215,44 €



Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent quant à elles à 6.994.192,26 € de la dette représentant 22,10 % de ces dépenses.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 18.078.129,67€ et se répartissent de la façon suivante :

Subventions d'investissement :	806 866,78 €
Emprunts :	2 700 000,00 €
FCTVA :	450 630,78 €
Taxe d'aménagement :	55 515,56 €
Excédent de fonct. Capitalisé :	1 900 000,00 €
Cessions d'immobilisations :	270 680,00 €
Dépôts et cautionnements :	340,00 €
Dotations aux amortissements :	402 516,75 €
Autres opérations d'ordre :	10 283 322,95 €
Opération pour compte de tiers :	173 701,56 €
Report excédent N-1 :	1 034 555,29 €



3 – Les soldes intermédiaires de gestion

Ce sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

- **Epargne de gestion** (Différence entre les recettes réelles, hors cessions d'immobilisation et les dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette et hors production immobilisée) : C'est un indicateur de la maîtrise du fonctionnement courant car ce solde n'est pas influencé par la gestion financière.
- **Epargne brute** (Différence entre les recettes réelles, hors cessions d'immobilisation et les dépenses réelles de fonctionnement, hors production immobilisée) : elle est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et prioritairement au remboursement de la dette.
- **Epargne nette** (Epargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette) : elle mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements.

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Epargne de gestion	1 734 059	1 749 390	2 653 409	2 097 385	2 157 513	3 030 642	2 338 346	2 894 020
Epargne brute	1 452 871	1 514 840	2 430 807	1 876 818	1 950 299	2 845 875	2 167 599	2 639 341
Taux d'épargne brute (en %)	10,76 %	11,51 %	17,27%	13,90%	14,81%	20,64%	15,79%	18,29%
Epargne nette	358 137	390 185	1 354 037	697 013	679 397	1 472 259	728 331	1 093 533

4 – Les résultats

A la clôture de l'exercice :

- | | |
|--|----------------|
| - la section de fonctionnement dégage un excédent de : | 2.458.675,70 € |
| - la section d'investissement dégage un excédent de : | 583.749,88 € |

Le résultat global de clôture se traduit par un excédent de **3.042.425,58 €**.

5 – La dette

En 2023, l'annuité de dette s'est élevée à 1.800.487,62 € dont 1.545.808,11 € correspondant au remboursement du capital et 254.679,51 € correspondant aux intérêts.
Au 31 décembre 2023, le capital restant dû s'élevait à 12.994.801,98 €.

Le ratio de désendettement s'établit à 4,92

Ce ratio s'obtient en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute et il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

Enfin, on peut noter que les contrats sont placés en catégorie A1, soit la plus favorable du point de vue du risque (la lettre qualifiant la structure de la dette, le chiffre la qualité de l'index), à l'exception d'un contrat dit à barrière, placé en catégorie B1, dont le capital restant dû s'élève à 416.000 €.

